



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance construction

Question écrite n° 107957

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre délégué à l'industrie de bien vouloir lui indiquer si la mention « Travaux bénéficiant de la garantie décennale » est applicable aux travaux de traitement du bois.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107957

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10980